

# JOURNEE D'ÉCHANGES AVEC LES ASSOCIATIONS

21 janvier 2020, Mallemort

## COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGES TECHNIQUES AVEC LES ASSOCIATIONS

Étaient présents :

AUZIER Pascal	UNION DU CANAL LUBERON SORGUE VENTOUX
BAYARD Marc	ASSOCIATION ENVIRONNEMENT INDUSTRIE
BENCE Stéphane	CEN PACA
BERNARD Claire	CHAMBRE D'AGRICULTURE 84 - FDAS 84
BLANCHET Michel	ASSOCIATION FNE PACA
BOTTEREAU Jean-Michel	CANOE KAYAK DURANCE LUBERON
BRIERE Gilles	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE
BRUN Mireille	CHAMBRE D'AGRICULTURE 84 - FDAS 84
DAVIN Michel	LPO PACA
DEGIOVANNI Jean-Claude	ASSOCIATION LA PAROLE AUX CITOYENS
DOLLET Emmanuel	CPIE RHONE PAYS D'ARLES
DUFOUR Xavier	CHAMBRE D'AGRICULTURE 13
EBERT Gérard	GIC BASSE DURANCE
ESMOL Frédéric	CHAMBRE D'AGRICULTURE 04
FERRETI Daniel	SYNDICAT DE CHASSE
FLITTI Amine	LPO PACA
FOLLET Pierre	ASSOCIATION SOS DURANCE VIVANTE
FRAPA Pierre	ASSOCIATION FNE 04
GAUTIER Guy-Marie	CLUB CANOE KAYAK DURANCE LUBERON
GRANGIER Jérôme	COMMISSION EXECUTIVE DE LA DURANCE
GUYOT Fabienne	CHAMBRE D'AGRICULTURE 04
LE GUILCHER Morgane	UNICEM

LEVEQUE Patrick	CHAMBRE D'AGRICULTURE 13
MACE Christelle	CHAMBRE D'AGRICULTURE 13
MEYER-VALE Anne	CHAMBRE D'AGRICULTURE 84 - FDAS 84
MICHEL Alain	ASSOCIATION RAMDAM AF3V
MULLER Anne-Lise	ASSOCIATION FNE PACA
NALBONE Olivier	REGION SUD PACA
OLIVARI Georges	MAISON REGIONALE DE L'EAU
PATIN Bernard	ASSOCIATION FNE 05
PITON Noël	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
PLATON Jean-Luc	ASSOCIATION L'ETANG NOUVEAU
PLATON Thierry	ASSOCIATION LA PAROLE AUX CITOYENS
PLEINET Lilian	FEDERATION DE CHASSE 84
PONCET Justine	ASSOCIATION FNE 04
QUINTAVALLA Mireille	ASSOCIATION ETANG NOUVEAU
RATEAU Aurélien	GAP SCIENCE ANIMATION - DESTINATION RIVIERE
RAYNAUD Pierre	COLLECTIF ALLEINSOIS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ROBERT Guillaume	FEDERATION DE CHASSE 84
ROCHER Adrien	FEDERATION DE PECHE 13
ROUILLARD Alain	ASSOCIATION SOS DURANCE VIVANTE
ROUX Roland	UNION REGIONALE DES CPIE
ROUXEL Jacqueline	RIVERAINE DE LA DURANCE
RUIZ Delphine	ARFPPMA PACA
SAPIN Alexandra	UNION REGIONALE DES CPIE
SERRI André	CHAMBRE D'AGRICULTURE 84
SINOIR Françoise	ASSOCIATION SOS DURANCE VIVANTE
THAREL Corentin	FEDERATION DE PECHE 84
TRABUCCHI Mattia	ASSOCIATION FNE PACA
VALLON Martine	ASSOCIATION FNE 04
VICIANA Karine	MAISON REGIONALE DE L'EAU
VITORGE Simon	ASSOCIATION MOBIL IDEES
VOILLEMOT Marie	GAP SCIENCE ANIMATION - DESTINATION RIVIERE

Et les agents du SMAVD

## Accueil et présentation des objectifs de la journée

Christian DODDOLI, Directeur général du SMAVD, remercie les participants pour leur présence. Il présente l'objectif de la journée, qui est une première réponse à la volonté exprimée par des acteurs associatifs de participer aux travaux ayant trait à la préparation du SAGE de la Durance, qui doit esquisser la « Durance du 21<sup>ème</sup> Siècle ».

Le territoire dessiné par la Durance et ses affluents (le bassin versant hydrographique) est vaste, avec de nombreux usages et un foisonnement d'acteurs. Ce territoire est au cœur de grands enjeux de société comme le partage de la ressource en eau et les défis du changement climatique, la protection de tous les habitants contre les risques liés aux inondations, l'accès du public à la rivière et la cohabitation des différents usages. Une démarche ambitieuse de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est lancée, avec comme perspective d'ici quelques mois à la constitution d'une Commission Locale de l'Eau (CLE, souvent nommée le « parlement de l'eau »).

Comme il ne sera pas possible d'accueillir tout le monde au sein de cette future instance, il est proposé d'inventer et d'expérimenter une forme de démocratie participative, dont les contours sont à définir. Cette journée est un pilote, un premier moment d'échange avec les représentants des associations, de la société civile et des institutions afin de partager les grands enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, d'en débattre, de croiser les regards et de s'enrichir collectivement de la diversité des points de vue.

Cette première journée doit également nous permettre d'envisager une suite : comment faire vivre cette volonté, comment mettre en place une démarche nécessairement innovante ?

## Table ronde 1: *Grands aménagements : des bénéfiques et des impacts ?*

Présentation du thème : Philippe PICON

Animation de la table ronde : Laure MOREAU

Participants à la table ronde :

- Jérôme GRANGIER, président de la Commission Exécutive de la Durance CED
- Delphine RUIZ, chargée de mission à l'association régionale des Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques
- Mireille QUINTAVALLA, administratrice de l'association l'Etang Nouveau
- Frédéric ESMIOL, Président de la chambre d'agriculture des Alpes de haute Provence, agriculteur à Manne

### Présentation du thème (Philippe PICON, SMAVD)

La Durance est une rivière aménagée et exploitée depuis plusieurs siècles. L'urbanisation et le développement d'activités économiques variées se sont très largement appuyés sur les ressources duranciennes, que ce soit l'espace alluvial transformé en terres agricoles, l'eau au service de nombreux usages ou encore les matériaux alluvionnaires pour la construction. Cette exploitation s'est accompagnée de l'installation d'aménagements structurants qui ont profondément marqué le territoire. Il s'agit principalement de digues de protection contre les inondations, d'épis de conquête de terres agricoles dans le lit de la Durance, d'aménagement hydrauliques (barrages, canaux, prises d'eau) ou encore d'infrastructures de transport (autoroutes, voies de chemin de fer, canalisations, lignes à haute tension).

Ainsi, le développement économique d'une grande partie de la région s'est très largement appuyé sur les ressources apportées par la Durance. Par exemple, si l'on ne regarde que la ressource en eau, il apparaît que 70% du territoire régional en dépend et qu'elle permet une activité économique à hauteur de 100 milliards d'euros de valeur ajoutée annuelles et l'emploi d'un million de salariés.

Mais la présence de toutes ces infrastructures, le fait d'avoir rétrécie le lit naturel de la rivière, de l'avoir abaissé par endroit en récupérant les alluvions et de lui extraire une grande partie de son eau ont profondément modifié son fonctionnement naturel. La Durance représente un patrimoine écologique de première importance, avec une morphologie très particulière de rivière en tresse, avec différents types d'habitats essentiels comme les zones humides et une biodiversité remarquable.

La Durance est ainsi constituée de milieux naturels à gérer et surtout à reconquérir.

Dès lors, tout l'enjeu pour le SMAVD est de mettre en œuvre une gestion intégrée de l'espace, de l'eau, des milieux et des usages dans un contexte marqué par une longue histoire d'aménagements.

### Intervenants de la table ronde

Jérôme GRANGIER présente la CED, composée de représentants des canaux agricoles de Basse Durance et dont le rôle est de gérer l'arbitrage de la distribution de l'eau entre les canaux des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et les autorisations de prélèvements. Le territoire concerné

correspond à 70 000 hectares de surfaces irriguées, ainsi que les villes de Marseille, Istres et Salon. La CED appuie sa gestion sur une réserve agricole de 200 millions de m<sup>3</sup> constituée principalement dans la retenue de Serre-Ponçon. Cette réserve correspond à une hauteur d'eau de 6 m dans le lac. Elle est sollicitée lorsque la somme des prélèvements en Basse Durance dépasse le débit naturel de la Durance.

Delphine RUIZ présente l'association régionale des fédérations de pêche, qui regroupe les six fédérations départementales en charge d'accompagner le développement de la pêche en eau douce et d'œuvrer à la préservation des milieux aquatiques. L'activité de pêche est encadrée par 132 associations qui fédèrent 132 000 pêcheurs avec un poids économique de 42 millions d'euros. Sur la Durance plus spécifiquement, on compte vingt associations et ce cours d'eau concerne quatre fédérations départementales. On y trouve de hauts lieux de pêche pour une diversité d'espèces comme par exemple la truite fario méditerranéenne, le brochet, le sandre, ainsi que des espèces amphihalines.

Les impacts des aménagements sont importants pour les milieux, et de différentes natures : cloisonnement du cours d'eau, augmentation de la température, enlèvement dans la partie amont avec perte de surface de frayères, un débit réservé insuffisant notamment à l'aval, problème des fortes variations de débits en raison des éclusés. Ces dernières, outre l'impact sur la faune piscicole, entraînent des problèmes de sécurité pour les pêcheurs.

Des actions visant à améliorer la situation sont identifiées ou en cours, comme la mise en œuvre et le suivi de passes à poissons visant à décroiser la rivière, ou encore une modulation des restitutions.

Mireille QUINTAVALLA explique que l'association de l'Étang Nouveau se bat pour la sauvegarde de l'étang de Berre. Les aménagements ont eu d'importants effets négatifs, sur l'étang de Berre comme sur la Durance. Malgré une évolution positive ces dernières années avec la baisse des rejets d'eau douce dans l'étang, il reste de nombreux défis à relever. Il s'agirait d'augmenter le débit réservé dans la Durance, d'arrêter les éclusées mais également de ne plus endiguer la rivière dans le but d'urbaniser des secteurs naturels, alors qu'on compte déjà 3 km de digue par km de rivière. Par ailleurs les extractions de matériaux ont eu des impacts sur le littoral qui subit un déficit de sédiment, mais ont également provoqué l'abaissement des nappes phréatiques de la Durance et donc généré des problèmes d'alimentation en eau potable. Enfin les aménagements, en supprimant les petites crues, ont rendu les grosses crues plus dangereuses.

La proposition de l'association Etang Nouveau : remettre de l'eau de la Durance en transformant l'aménagement de la chaîne hydroélectrique en « Station de Transfert de l'Énergie par Pompe » (STEP).

Frédéric ESMIOL témoigne du rôle des aménagements hydrauliques dans le développement de l'agriculture et des territoires, comme notamment le barrage de la Laye dans les années 60 ou à plus grande échelle le barrage de Serre-Ponçon qui a permis de sécuriser une partie de la vallée en rendant la ressource en eau accessible tout l'été et de desservir des terres sur les plateaux en passant à l'irrigation par aspersion. Cette sécurisation par les aménagements a permis de sécuriser la production des fourrages et de différents types de cultures.

Les cultures irriguées représentent 75% du chiffre d'affaire des exploitations du département des Alpes de Haute Provence, ce qui a permis l'installation de nouveaux agriculteurs, le développement de coopératives et de circuits courts.

Depuis les années 90 il n'y a plus de grands projets structurants, la tendance étant maintenant de sécuriser des productions traditionnelles (olivier, lavandin...) qui pourraient être affectées par le changement climatique.

### Discussion avec la salle

Alain ROUILLARD (SOS Durance Vivante) partage l'approche nuancée faite en présentation introductive mais estime nécessaire de questionner ces aménagements à l'aune des nouveaux enjeux comme l'impact du changement climatique sur l'environnement ou l'approvisionnement en eau. Il estime également que les barrages ne protègent pas contre les crues importantes et donnent une idée de fausse sécurité. Il s'inquiète en outre du fait que ces ouvrages sont de moins en moins entretenus, et qu'ils font l'objet d'un projet de privatisation à laquelle s'oppose son association.

Patrick LEVEQUE (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône) rappelle que les aménagements de la Durance ont permis de sécuriser l'alimentation en eau des populations et certains usages économiques, bénéfiques dont on ne peut que se féliciter. Il prend l'exemple de l'épisode de sécheresse de l'été 2019 au cours duquel contrairement à d'autres régions, il n'y a pas eu d'impacts majeurs sur les activités. Il cite le cas de la Creuse où à l'inverse il a fallu assurer de la distribution d'eau par des citernes, en raison de l'insuffisance des infrastructures de stockage et de transport d'eau. Il considère ainsi qu'il n'est pas judicieux de remettre en cause les barrages et la sécurisation qu'ils apportent, mais il partage l'idée de réfléchir à améliorer les modalités de gestion, dans le cadre d'une approche collective.

Pierre FOLLET (SOS Durance Vivante) propose que soient mis en œuvre de nouveaux aménagements comme développer l'agroécologie afin de lutter contre les pollutions par les pesticides, accroître la reforestation pour diminuer le ruissellement et limiter l'impact des crues ou encore favoriser les infrastructures ferroviaires pour limiter la pollution liée au transport routier.

Jean-Luc PLATON (association Etang Nouveau) précise l'intérêt qu'il y aurait à transformer l'aménagement hydroélectrique en STEP. En produisant de l'électricité aux heures de pointe et en remontant l'eau par pompage – avec la construction d'un bassin de rétention dans l'étang de Berre – cela permettrait de remettre l'eau dans la rivière, de garantir l'approvisionnement en eau même en période de sécheresse et de rétablir le transport des alluvions. Un tel projet pourrait être envisagé dans le cadre du SAGE.

Annelise MULLER (FNE PACA) estime qu'il faut également se préoccuper des petits ouvrages qui peuvent avoir des conséquences écologiques importantes. Concernant l'aménagement, que ce soient les ouvrages hydroélectriques ou agricoles, elle souligne la nécessité d'une gestion publique et concertée dans le sens de l'intérêt général, avec une vision à long terme afin notamment de tenir compte des effets du changement climatique.

Noël PITON (Chambre régionale d'agriculture) considère qu'il faut juger les aménagements en fonction de ce pour quoi ils ont été conçus et réalisés, et à ce titre ils apparaissent très bénéfiques. Il rappelle en outre les efforts réalisés par l'agriculture afin d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau. Il cite l'exemple la CED qui, par sa gestion de la réserve agricole a permis ces dernières années qu'elle ne soit pas entièrement consommée. Il explique également que le développement de l'irrigation par aspersion est une importante source d'économie d'eau (un hectare reconverti à l'aspersion économise 10 à 15 000 m<sup>3</sup> d'eau par an). Il apporte également une nuance sur l'intérêt du reboisement, en faisant référence à une étude du CEMAGREF qui montre que cela induit sur les pâturages une surconsommation d'eau de 2 000 m<sup>3</sup> par an et par hectare, autant d'eau en moins pour les rivières.

Pierre RAYNAUD (CADE, Collectif Alleinois de Défense de l'Environnement) considère que le principal enjeu est l'emprisonnement de l'eau par des ouvrages en béton au détriment de la rivière. C'est le cas pour la Durance avec l'eau rejetée dans l'étang de Berre ou du Verdon avec son eau exportée vers le Var.

### **Synthèse de la table ronde**

Christian DODDOLI constate que la question du devenir de la ressource en eau constitue une préoccupation largement partagée, et que face au constat des aspects positifs et négatifs de l'aménagement la recherche d'un équilibre est une nécessité. Il constate par ailleurs la richesse de toutes les propositions qui ont été formulées et qu'il s'agira de mettre au débat. Il apporte quelques éclairages sur des points soulevés :

L'endiguement important de la Durance, avec plusieurs kilomètres de digues, d'épis et de levées constitue un héritage de conquêtes agricoles et de protection contre les inondations. L'objet du SMAVD est justement de supprimer une grande partie de ces infrastructures, de simplifier le système de digue et de l'éloigner de la rivière afin que celle-ci dispose de plus d'espace.

Concernant les crues, l'effet des barrages est à nuancer. Certaines crues importantes comme celle de 1886 n'aurait pas été atténuée par les barrages actuels, car elles se forment par des précipitations en aval, sur le Buëch, la Bléone, etc. Lors d'autres événements – et c'est le cas pour les crues de l'automne dernier – les retenues peuvent remplir un rôle important d'écrêtement en retenant des volumes significatifs comme notamment le barrage de Sainte Croix sur le Verdon.

Enfin, concernant la gestion des barrages, il précise qu'il n'y a pas formellement de projet de privatisation, mais de remise en concurrence des concessions qui arrivent à échéance. Par ailleurs rien ne permet d'affirmer que l'entretien de ces ouvrages fait actuellement défaut.

## Table ronde 2 : *Protection contre les crues : une canalisation de la Durance ?*

Présentation du thème : Bertrand JACOPIN

Animation de la table ronde : Julien GOBERT

Participants à la table ronde :

- Jacqueline ROUXEL, arboricultrice et riveraine de la Durance
- Françoise SINOIR, administratrice de SOS Durance Vivante
- Stéphane BENCE, entomologiste au Conservatoire des Espaces Naturels PACA

### Présentation du thème (Bertrand JACOPIN, SMAVD)

La densité des ouvrages, déjà mentionnée lors du débat précédent, est une réalité puisque 650 km d'infrastructures linéaires de toutes natures ont été recensées dans la plaine de la Durance et ces remblais sont potentiellement dangereux car ils n'ont pas forcément été conçus pour résister à une inondation. Cette situation est connue et étudiée depuis plusieurs années et l'enjeu pour le SMAVD est de simplifier ce maquis d'ouvrages, de le rendre plus cohérent pour le rendre plus efficace et de l'éloigner de la rivière. Cette démarche globale permet de tenir compte des enjeux sur les deux rives de la Durance, d'appréhender les secteurs amonts, avals, ruraux ou urbanisés avec une cohérence d'ensemble. Les niveaux de protection sont notamment dimensionnés et gradués en fonction des enjeux à protéger : pour les secteurs les plus densément peuplés, la protection sera calée sur une crue centennale (5 000 m<sup>3</sup>/s en basse Durance) ; elle sera sur la cinquantennale pour les secteurs où sont présents des hameaux, et encore plus faible pour de l'habitat diffus ou de l'agriculture. Le SMAVD intervient également pour mettre en œuvre des outils d'anticipation et de gestion des inondations, en relation étroite avec les communes en partageant les informations et son expertise technique.

### Intervenants de la table ronde

Jacqueline ROUXEL témoigne en tant que riveraine de la Durance, habitante de Charleval, et en tant qu'agricultrice. Elle rappelle tout d'abord les deux épisodes d'inondation de 1994, au cours desquels toute la plaine de Charleval a été inondée, avec dans sa maison 70 cm d'eau en janvier, puis 50 cm en novembre. Ces deux épisodes successifs ont constitué un vrai traumatisme et chaque nouvelle alerte sur la Durance est source d'angoisse. En tant qu'agriculteurs, il a fallu accepter le recul des protections et l'abandon de certaines terres, rendues à la Durance. C'étaient les conditions non discutables de l'accomplissement des travaux. A posteriori, cette démarche collective est apparue exemplaire, basée sur une vision collective allant dans le sens de l'intérêt général. Il en résulte que les habitations sont protégées, mais en contrepartie les agriculteurs de Charleval ont accepté le risque d'être inondés plus souvent dans les terres. Reculer les digues, c'est abandonner de très bonnes terres qui ont été défrichées par leurs parents et grands-parents. Mais ces contraintes sont à mesurer à l'aune des bénéfices apportés par la Durance, dont l'aménagement induit de la richesse agricole, des techniques et des savoir-faire. Ces aménagements ont ainsi généré une richesse, des paysages et une biodiversité importante. La gestion des ouvrages par le SMAVD lui paraît être un atout essentiel, en complétant l'expérience et l'expertise des riverains.



Françoise SINOIR présente l'association SOS Durance Vivante, collectif de personnes riveraines qui souhaitent entretenir une culture de la rivière, en partager la connaissance et travailler à sa revitalisation. Elle-même agricultrice, elle prône le développement de l'agriculture biologique ainsi que l'irrigation gravitaire, qui est bénéfique pour les nappes et la rivière. Elle distingue les crues, phénomènes naturels, des inondations qui sont la conséquence de la présence humaine. Les crues sont bénéfiques, elles participent à revitaliser la rivière, à la fertilisation des terres. La proposition de l'association est qu'il n'est pas possible d'éliminer les crues et le risque d'inondation, et qu'il faut repenser l'aménagement du lit majeur, ne pas hésiter à remettre en cause l'existence de certains ouvrages et développer une culture partagée du fleuve. Pour cela il faut faire en sorte que ceux qui décident – les experts notamment – puissent se confronter à d'autres approches, basées sur des connaissances plus empiriques. Il faut remettre en question des ouvrages existants, en distinguant les canalisations en terre qui permettent l'irrigation gravitaire et qui sont positifs, des ouvrages en béton qui sont trop nombreux et qui sont négatifs. Il faut redonner plus d'espaces à la rivière, à l'instar de l'histoire du fleuve Californie, canalisé dans les années 60 qui est aujourd'hui élargi. Enfin se pose la question de la solidarité entre les acteurs urbains et les agriculteurs riverains de la Durance face aux inondations.

Stéphane BENZ explique que le Conservatoire des Espaces Naturels travaille de pair avec le SMAVD depuis plusieurs années sur les enjeux préservation de la nature, des espèces, des habitats. La question de la vitalité de la Durance est un sujet d'actualité puisque les rivières en tresse sont des écosystèmes en déclin au niveau mondial en raison des aménagements comme les barrages qui s'y développent. En conséquence les espèces animales et végétales des rivières en tresse disparaissent également. Mais elles sont encore présente sur le bassin de la Durance malgré les aménagements. Tous les projets qui consistent à reculer les digues et à redonner de l'espace de mobilité sont très importants. On retrouve des espèces spécifiques des rivières en tresse en amont du barrage de Serre-Ponçon, dont la construction a représenté une catastrophe écologique en raison de la régulation du lit de la Durance que cela a entraîné. Par exemple une espèce de criquet, en danger critique d'extinction, n'existe plus qu'en Durance, en amont du barrage, il a désormais disparu de la rivière à l'aval. D'autres espèces très rares sont encore présentes jusqu'à la confluence avec le Rhône. Les crues qui se produisent régulièrement ont des effets positifs en reconstituant certains habitats rares, constitués de plages de galets et de limons et qui sont le support d'une diversité particulière de la Durance et de ses affluents.

### **Discussion avec la salle**

Pierre FRAPA (FNE 04) souligne l'importance de la ripisylve qui constitue un habitat naturel dont il faudrait rétablir la continuité longitudinale.

Georges OLIVARI (Maison Régionale de l'Eau) rappelle qu'il faut prendre en compte en même temps la gestion du risque inondation et la gestion des milieux naturels, comme l'invite la compétence GEMAPI, ce qui est difficile dans le cas d'une rivière très aménagée comme la Durance. Le fait de reculer les ouvrages de protection et de donner plus de place au lit de la rivière est bénéfique pour les espèces qui disposent de plus de possibilité de refuge face à l'effet de chasse. Malheureusement les barrages limitent l'occurrence de petites crues qui sont bénéfiques pour les milieux. La gestion des vannes est également importante en période de crue, afin de laisser aux poissons et aux invertébrés la possibilité de se mettre à l'abri. Les

phénomènes d'érosion sont également importants en termes de biodiversité, d'autant plus dans une rivière aménagée où l'essentiel du transport de matériaux est limité. Aujourd'hui on constate une meilleure prise en compte de la faune lors des essartements, par rapport à ce qui se faisait dans les années 80. Enfin, il demande qu'une digue soit faite pour protéger la zone des laurons à Manosque, qui est un milieu exceptionnel mais dont la rive est attaquée par l'érosion et qui présente un important risque de capture, et donc de disparition.

Alain ROUILLARD (SOS Durance Vivante) souligne que depuis 1994 il n'y a pas eu de crue véritablement importante en Durance, et que les ouvrages actuellement assurent une bonne protection face à des petites crues comme en fin 2019. Or on constate un certain nombre de projets comme par exemple à Pertuis avec la création de plusieurs dizaines d'hectares de zone d'activité dans le lit majeur de la Durance. Les conséquences humaines et économiques seraient dramatiques en cas de crue exceptionnelle. Il faudrait prendre conscience que le changement climatique va aggraver l'occurrence et le niveau des crues et mettre fin aux grands projets d'aménagement dans le lit de la Durance. Cela devrait être un des objectifs du futur SAGE.

Christelle MACE (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône) soulève la question de la solidarité vis-à-vis des enjeux agricoles. L'agriculture constitue un enjeu à protéger, et pas uniquement comme de l'espace disponible pour permettre l'expansion des crues. On comprend bien l'intérêt de favoriser l'étalement de l'eau sur des terres agricoles plutôt que sur des secteurs urbanisés, mais se pose la question de la solidarité en faveur de cette activité. Au-delà d'agir sur une diminution de la vulnérabilité des exploitations, il s'agit aussi de s'interroger sur la question de leur indemnisation lorsqu'elles sont inondées pour protéger d'autres enjeux.

Mireille QUINTAVALLA (Association l'Etang Nouveau) estime qu'il faudrait que ces actions sur la Durance et les besoins de solidarité qui s'expriment soient portées à l'échelle régionale, en incluant les enjeux de l'étang de Berre et du littoral.

Mattia TRABUCCHI (FNE PACA) considère que les digues ne doivent pas être construites dans le but de permettre l'extension urbaine, et qu'il faut autant que possible s'appuyer sur les composantes naturelles comme la ripisylve, les méandres, les tresses pour trouver des solutions fondées sur la nature dès que cela est possible.

### Synthèse de la table ronde

Christian DODDOLI souligne que la notion d'« équilibre » est fortement ressortie de ces discussions, équilibre recherché notamment pour la protection des secteurs agricoles et secteurs urbanisés, avec également l'enjeu de solidarité qui a été largement évoqué. Ces principes sont mis en œuvre dans les divers aménagements portés par le SMAVD dans le cadre du contrat de rivière. Les crues existent, elles participent à l'écologie de la rivière et certains secteurs doivent pouvoir être inondés. C'est pourquoi une gradation dans les niveaux de protection est appliquée. Les secteurs agricoles ne doivent pas rester sans protection, mais à des niveaux qui permettent de ne pas aggraver les inondations en aval dans des secteurs plus urbanisés. Une solidarité a également été mise en œuvre dans le cadre du contrat de rivière, avec des financements plus importants des territoires les plus riches, pour contribuer à la protection de secteurs plus ruraux. Dans les aménagements, il n'y a pas eu des territoires qui

ont été sacrifiés aux dépend d'autres. Certains ouvrages ont certes été reculés mais le fonctionnement global a été sécurisé.

La recherche d'équilibre se pose également pour ce qui concerne la protection et l'implantation d'activités économiques dans les secteurs inondables. La plupart des grands centres économiques en France (Paris, Lyon, etc.) sont implantés en zones inondables, ce qui nécessite toujours de trouver un compromis, entre développement et gestion du risque. La sécurité de ces secteurs passe par la construction d'ouvrages équipées de renforts au déversement, afin de permettre que l'eau surverse en cas de crue exceptionnelle, sans rupture qui constituerait le risque le plus fort.

Il souligne également que l'antagonisme possible entre « protection » et milieux naturels a été largement discuté et partage l'importance de cette question, la Durance étant reconnue comme réservoir de biodiversité, très impacté par les aménagements. Il s'agit notamment de concilier les enjeux de préservation et de restauration de la rivière en tresse et de protection. Les politiques visant à décorseter la rivière montrent leur efficacité, et par endroit comme à Charleval, on constate même que l'érosion des berges va delà des objectifs fixés. Cette recherche d'équilibre apparaît là encore fondamentale afin de concilier restauration des milieux et usages et occupation de l'espace.

L'outil SAGE a été évoqué et pourra permettre fixer les curseurs permettant de répondre à ces enjeux d'équilibre.

## Table ronde 3 : *la Durance, un espace pour tous ?*

Présentation du thème : Céline MIALHE

Animation de la table ronde : Véronique DESAGHER

Participants à la table ronde :

- Morgane LEGUILCHER, responsable foncier environnement chez Eurovia, représentant UNICEM
- Lilian PLEINET, technicien à la Fédération de chasse de Vaucluse
- Simon VITORGE, salarié de l'association gapençaise Mobil'idées

### Présentation du thème (Céline MIALHE, SMAVD)

La Durance est une rivière dynamique, vivante, avec des milieux naturels très différents façonnés par les crues. Les iscles, les lônes, le lit actif de la rivière constituent des espaces variés, singuliers dans lesquels les espèces vivantes trouvent les conditions favorables à leur développement. C'est ainsi que, à l'échelle régionale, ce réservoir de biodiversité peut s'enorgueillir d'abriter, en plus des espèces emblématiques que sont la loutre, le castor et la cistude, de nombreuses espèces de poissons (dont l'essentiel de la population mondiale d'Apron du Rhône), d'oiseaux (et parmi elles l'Hirondelle de rivage, le Petit Gravelot et la seule population nicheuse de Fuligule morillon), de chauves-souris (dont le rarissime Murin de Capaccini), de papillons (dont le majestueux Alexanor), de libellules et également de flore.

Sur les berges de la rivière coexistent également de nombreux usages très diversifiés, pouvant être complémentaires ou antagonistes : exploitation de ressource, tourisme, agriculture ou loisirs. Au fil des ans, les activités d'extraction de granulats (aujourd'hui cantonnées aux terrasses hautes) ont façonné les étendues d'eau qui longent la Durance et dont réhabilitation constitue un enjeu majeur pour la Durance : valorisation écologique, mais aussi touristique ou économique. L'agriculture s'est largement développée dans le lit majeur de la Durance à partir du 19ème siècle grâce aux digues et aux épis protégeant les terres de ses crues. Aujourd'hui encore, l'agriculture prend une place importante dans le paysage durancien en raison de terres fertiles et pour la plupart, irriguées. Mais la Durance est aussi le lieu de pratiques illicites, polluantes (dépôts sauvages de déchets, circulation d'engins motorisés, pollutions liées aux anciens usages balltrap, motocross). C'est pourquoi la gestion des accès aux berges, la surveillance des milieux, la sensibilisation des usagers constituent des actions essentielles à la prévention d'actes malveillants et à la préservation du milieu durancien.

Enfin, il existe de nombreuses activités tournées vers le loisir, la découverte, le tourisme. Certaines de ces pratiques sont encadrées et structurées, comme la chasse ou la pêche, dont les associations sont regroupées en fédérations, et bénéficient de baux de chasse ou de pêche. D'autres s'exercent de façon libre et ouverte, sous différentes formes (pédestres, équestres, cyclistes, canoé).

Il existe, dans notre région, une forte attente sociétale, on l'a vu lors de l'évènement « Un Dimanche en Durance » pour redécouvrir les bords de la Durance.

### Intervenants de la table ronde

Morgane LEGUILCHER explique que l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction) est une fédération qui réunit 450 producteurs de matériaux minéraux. Un des objectifs de cette fédération est d'encourager à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Les carrières extraient les matériaux et les graviers de la Durance en raison de leur qualité recherchée, ils sont non gélifs sont réservés pour des usages nobles. Par ailleurs la vallée de la Durance est un territoire facile d'accès, dans une région dynamique où le besoin en matériaux est important. L'activité d'extraction a généré des problèmes dans la Durance, puisqu'il a notamment fallu construire des seuils pour compenser l'abaissement du lit. Ces conséquences morphologiques ont conduit à ce que la réglementation évolue et les extractions sont interdites (depuis 1994) dans les cours d'eau. La profession a elle-même évolué avec une prise en compte des aspects environnementaux notamment au travers de l'adoption d'une charte, la participation à de nombreux programmes de protection et de suivi, ou encore le développement de projets de territoire (réaménagement des plans d'eau notamment). Un des axes de travail de l'UNICEM est également de développer le recyclage des matériaux.

Lilian PLEINET représente un groupement cynégétique créé en 1994, en charge de la gestion de l'activité de chasse sur 29 communes du Vaucluse. Cet espace est utilisé par 3 500 chasseurs, dans le cadre de pratiques individuelles ou collectives. L'association répond à des adjudications et répond à des cahiers des charges. Il témoigne de l'attachement des chasseurs pour l'espace durancien, conscients des enjeux socio-économiques et environnementaux importants qui s'y rattache.

Simon VITORGE présente, association qui œuvre dans les Hautes-Alpes pour développer les alternatives à la voiture individuelle, avec notamment l'animation d'ateliers participatifs et solidaires de réparation de vélo (Avignon, Briançon, Gap...). La véloroute V862 inscrite dans le schéma régional prévoit un itinéraire cyclable entre Avignon et Monêtier-les-Bains. Il se félicite de l'avancement de la démarche en Basse Durance sous l'impulsion du SMAVD. Mobil'idées souhaite dynamiser le projet dans le département des Hautes Alpes, où existe un schéma qui n'a pas encore été mis en place. Il s'agira donc de mobiliser dans les autres départements. L'émergence d'ici quelques années de cet itinéraire cyclable entre la source et la confluence va engendrer un afflux de cyclistes, que ce soient des touristes ou les usagers du quotidien. Il s'agira d'ici là de réfléchir et définir quoi leur montrer et valoriser, ainsi que la pluralité des acteurs mobilisés.

### **Discussion avec la salle**

Alain Michel (RAMDAM et AF3V) souligne l'intérêt du projet de véloroute de la Durance et l'opportunité qu'elle représente pour les habitants locaux et les touristes de s'approprier la rivière. Elle servira également de support pour l'éducation des plus jeunes. Il exprime un bémol concernant le revêtement mis en place à Mallemort, lui préférant un enrobé. Il souligne enfin

la difficulté de gestion des accès avec des barrières endommagées, et souhaite que des aménagements soient prévus pour l'accès des chasseurs et des pêcheurs.

Anne MEYER-VALE (Chambre agriculture du Vaucluse) souligne que l'ouverture des bords de Durance et l'émergence de ces nouveaux usages interagissent avec l'activité agricole. L'accès des zones de loisirs se fait très souvent par des espaces agricoles, avec l'utilisation des chemins, les besoins de parkings, etc. Elle cite l'exemple de la piste cyclable Via Rhôna où des difficultés sont apparues comme la cueillette de fruits qui a pu générer des pertes importantes. Elle interpelle donc sur l'importance de concilier ces nouveaux usages de bord de Durance et l'activité agricole ; par exemple en présentant cette activité et en valorisant les produits.

Pierre FRAPA (FNE 04) souligne l'importance de gestion et d'accès au foncier dans la perspective d'organiser les usages interroge sur l'avancement de la démarche de délimitation du Domaine Public Foncier.

Guy-Marie GAUTIER (Club Canoë Kayak Durance Luberon) explique que l'activité de Canoë Kayak respecte le milieu et que les cinquante pratiquants du club jouent un rôle de gardiens de la rivière. Il témoigne de la demande de plus en plus forte en termes de pratique sur la Durance et témoigne du succès de la fête de la Durance, où le club a été débordé par les demandes.

Michel BLANCHET (FNE) considère qu'il faut d'abord prendre en compte les enjeux écologiques de la rivière, et ne pas en parler comme simplement des ressources (eau, espace) à partager. Le débit réservé fixé au quarantième du module c'est peu et cela ne respecte pas la qualité de la rivière. Il alerte notamment sur la nécessité de prendre en compte les enjeux de la trame noire (lutter contre la pollution lumineuse), au même titre que les continuités écologiques ou la restauration des milieux aquatiques pour atteindre le bon état. Enfin il appelle à faire vivre la solidarité entre territoires, et des usages anthropiques vers les milieux et vers la ressource en eau.

Alain ROUILLARD (SOS Durance Vivante) revient sur la question du partage de la ressource en eau, entre l'hydroélectricité et les autres usages. Les règles de partage ont été définies entre Etat et EDF, et dans le cadre de la mise en concurrence des concessions il y a un risque que les choix ne se fassent pas dans le sens de l'intérêt général. Cela rend d'autant plus important la création d'un espace de concertation, ce qui pourra être le rôle du futur SAGE.

Adrien ROCHER (fédération de pêche des Bouches-du-Rhône) fait part d'une enquête satisfaction réalisée qui montre que dans les Bouches-du-Rhône la Durance est l'espace le plus fréquenté mais qu'en même temps les accès sont progressivement fermés (pour éviter dépôts sauvages, rave party). La fermeture de ces accès risque de limiter l'usage de pêche, et notamment pour les plus âgés qui ont besoin d'un accès en voiture. Cette tendance représente un problème, avec une perte de transmission vers les plus jeunes.

Jean-Luc PLATON (Etang nouveau) rappelle qu'en 2014 des pêcheurs ont été piégés sur un îlot par un lâcher de la Durance, ce qui souligne le manque de mesure de sécurité. Il estime qu'il serait nécessaire de mettre en place un système d'alerte (visuelle et sonore). Il estime également qu'il faudrait mettre plus de débit dans la rivière, au moins 40 m<sup>3</sup>/s.

Aurélien RATEAU (Gap Science Animation) fait part de la difficulté de descendre la Durance en canoë en raison des nombreux ouvrages hydroélectriques qui font obstacle, et de l'intérêt qu'il y aurait à rétablir la continuité de navigation.

Pierre FOLLET (SOS Durance Vivante) revient sur la question du partage de la ressource en eau et de la nécessité de l'économiser, et donc de limiter l'afflux de population et l'afflux de touristes.

Guillaume ROBERT (Fédération de chasse du Vaucluse) regrette l'absence d'EDF, qui réalise les essartements avec des impacts significatifs sur certaines zones à enjeux. Concernant les bords de Durance, il constate une dégradation de la situation avec la multiplication des zones de non droit et de pratiques illicites (trafics divers, prostitution, etc.), rendant plus difficile la pratique des usages comme la chasse.

### **Synthèse de la table ronde**

Christian DODDOLI constate en premier lieu une capacité des acteurs et usagers de la Durance, dans leur diversité, à discuter de façon apaisée et constructive, contrairement à une époque encore récente où ce dialogue était plus conflictuel. Cette pacification des débats exprime probablement la volonté collective d'un partage de l'espace. La question du partage de l'eau est également posée : partage entre chasseurs, pêcheurs, kayakistes, milieux, usages économiques comme agriculture, tourisme ou hydroélectricité. Il s'agit d'une question essentielle qui sera au cœur du SAGE. La proposition du SMAVD est de regarder de la façon la plus objective possible quels sont les besoins et leurs évolutions, en fonction des pratiques, de la démographie ou des effets du changement climatique afin de maintenir un équilibre entre usages et milieux.

Concernant le partage de l'espace la difficulté de la gestion des accès a été soulignée, devant répondre à des injonctions sociales contradictoires de protection de certains espaces face à des dégradations et en même temps d'accès à ces mêmes espaces pour des pratiques considérées comme légitimes. Le SMAVD se confronte à ces contraintes, et expérimente des modes de gestion en les adaptant au fur et à mesure, de façon pragmatique, comme sur les pistes cyclables à Charleval, ou comme sur le site des anciennes gravières au Puy-Sainte-Reparate.

La véloroute « La Durance à Vélo », voie verte qui se déploie pour le moment entre Mallemort, Charleval, et la Roque d'Antheron, est pensée et aménagée pour, au-delà de la question du déplacement, offrir la possibilité d'une découverte de la Durance, de ses milieux, de sa biodiversité, de ses patrimoines paysagers, économiques et culturels. Il s'agit de faire connaître

et apprécier ce milieu, donner envie de le protéger et le valoriser, renforcer la volonté politique et faciliter l'obtention de financements.

Il revient également sur la question de la sécurité soulevée dans le débat, reconnaissant qu'il s'agit d'un enjeu très fort, d'autant plus que les activités nautiques (baignade, kayak, etc.) se développent. Le SMAVD pousse l'Etat et EDF afin de mieux concilier la gestion des ouvrages (et les éclusées notamment) avec les pratiques nautiques et les usages de l'espace rivière.



## Table ronde 4 : *changement climatique et raréfaction de la ressource en eau : faudra-t-il choisir entre environnement et développement économique ?*

Présentation du thème : Pascal DUMOULIN

Animation de la table ronde : Julien GOBERT

Participants à la table ronde :

- Patrick LEVEQUE, Président de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône
- Marc BAYARD, Président de l'Association Industrie Environnement
- Bernard PATIN, Administrateur France Nature Environnement 05

### Présentation du thème (Pascal DUMOULIN, SMAVD)

La Durance est un site de grande biodiversité puisqu'on y retrouve la quasi-totalité des espèces de poissons présents dans la région, 300 espèces d'oiseaux (sur 350) et un tiers de la flore de la région. Dans le même temps, la Durance permet l'alimentation en eau potable de 3 millions d'habitants, l'irrigation de 80 000 hectares de terres agricoles, un potentiel hydro-électrique de 2 GW mobilisable en 10 minutes, ce qui en fait un outil énergétique stratégique à l'échelle nationale, une importante économie du tourisme, notamment celui lié aux grandes retenues de Serre-Ponçon et du Verdon, et l'alimentation en eau d'un important tissu industriel.

Ainsi, les enjeux de la ressource en eau doivent s'appréhender de façon intégrée, à un niveau global, hydrologiquement cohérent qu'est le bassin versant et les territoires qui dépendent de la ressource en eau générée par celui-ci. Le bassin versant se caractérise par sa taille (plus de la moitié de la région), son hydrologie capricieuse (un torrent de montagne en région méditerranéenne, avec des extrêmes marqués entre des crues aussi redoutées que les étiages), ses aménagements qui ont permis de réconcilier l'hydrologie et les usages, par la construction de grands aménagements mais à un prix écologique fort.

Il se caractérise également par sa vulnérabilité au changement climatique. Du fait de sa localisation et de ses caractéristiques méditerranéennes la Durance est en effet en première ligne par rapport aux effets attendus du changement climatique. La hausse des températures va entraîner une baisse globale de la ressource en eau (-20% à Serre-Ponçon), une modification de l'enneigement (une neige moins abondante et à la fonte plus précoce) et des étiages plus longs et plus intenses. Or c'est justement LA période critique que ce soit pour les milieux ou pour les usages économiques. Ainsi, tout l'enjeu des années à venir sera de réussir à concilier les enjeux de biodiversité et économiques. C'est bien entendu au centre du travail du SMAVD et des discussions du SAGE.

### Intervenants de la table ronde

Patrick LEVEQUE remercie pour l'organisation de cette journée qui permet de réunir les usagers de la Durance, les gestionnaires et le monde économique. Il considère nécessaire de concilier la protection de l'environnement – il y a une demande sociale très forte pour un meilleur environnement – et l'activité économique, tout aussi indispensable dans un pays qui est endetté et qui souffre d'un chômage de masse.

La réflexion qui est organisée doit être ascendante et s'inscrire dans une forme de démocratie locale, tant les démarches qui peuvent paraître descendante et imposée sont aujourd'hui mal acceptées dans la société. Il donne l'exemple d'une démarche récente portant sur la renaturation de la Camargue où l'avis de certains usagers n'est pas pris en compte.

Concernant l'agriculture, il estime important de rappeler qu'elle doit être irriguée, contrairement à certains discours laissant entendre qu'elle pourrait se faire sans consommation d'eau. Cette agriculture irriguée fait vivre de nombreuses personnes et génère des paysages verdoyants. L'eau de la Durance est transportée et amène ainsi, dans les territoires qui en bénéficient, la possibilité d'une activité économique et de la biodiversité. La première chose à faire dans le domaine agricole, ce sont les économies d'eau, techniques mises en place pour économiser l'eau comme le goutte-à-goutte ou, de façon encore expérimentale, installer des sondes dans le sol afin de mesurer au plus près le besoin en eau.

Il se félicite de la démarche d'écoute et de dialogue mise en œuvre dans le cadre de cette journée et dans la perspective du SAGE, rappelant l'importance de l'écoute mutuelle et de la prise en compte de tous les points de vue. Il estime que nous disposons encore du temps suffisant pour définir et mettre en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique, et qu'il n'est pas nécessaire de prendre des décisions trop hâtives, au risque de bloquer la démarche.

Marc BAYARD présente l'association Environnement – Industrie, créée il y a une quarantaine d'années par des professionnels dans le cadre des installations industrielles classées pour l'environnement (ICPE), avec comme objectif de prendre en compte les enjeux environnementaux indépendamment des branches professionnelles : mise en place des réglementations (appui technique, veille réglementaire...), en interface avec la DREAL. A titre d'exemple, l'association travaille sur la réglementation pour la qualité de l'air sur le pourtour de l'étang de Berre. Sur l'eau, un travail porte sur les rejets chimiques des installations afin de les réduire au maximum, au titre de la démarche RSDE. L'association siège en outre au Comité de Bassin au titre des représentants des industriels.

Concernant le sujet de la table ronde, du point de vue de l'industrie, il est évident qu'il faut à la fois le développement économique et la protection de l'environnement, mais cela impose de devoir faire des choix lorsqu'il n'est pas possible de concilier les deux. Il cite l'exemple de l'arrêté cadre sécheresse en cours de révision, et qui soumet les industriels à des contraintes dont certaines ne sont pas possibles comme demander de réduire la consommation d'eau de 50%, une telle baisse étant incompatible avec l'activité elle-même. Il est cependant proposé de garantir l'usage par les industriels de la meilleure technologie disponible, garantissant la plus faible consommation d'eau.

Un autre axe de travail consiste à s'interroger, en amont de toute nouvelle installation industrielle, de la disponibilité de la ressource en eau ; cela pourrait conduire à des décisions de localisation géographiques adaptées.

Il réaffirme enfin le souhait de l'association Environnement – Industrie de prendre sa part aux travaux et aux débats à venir dans le cadre du SAGE.

Bernard PATIN, en réponse au thème de la table ronde, rappelle qu'il ne peut y avoir de développement économique sans environnement. Concernant le projet de SAGE porté par le SMAVD, il observe son caractère ambitieux et unique par sa dimension (en surface, en

population), par les enjeux qu'il porte, pour un cours d'eau aussi exceptionnel par son dénivelé et son linéaire. Face à un tel projet, il faudra rester modeste et accepter le fait qu'il n'y a pas de solution miracle. Les enjeux qui retiennent son attention sont le changement climatique, pour lequel on fait face à une urgence mais le SAGE est d'une telle ampleur, sa conception va prendre une dizaine d'années et ses effets ne seront mesurables que dans 20 ou 25 ans. Il est donc important de se projeter vers l'avenir et imaginer ce qu'on souhaite pour la Durance dans le futur. Cette démarche doit être holistique, c'est-à-dire qu'elle aborde tous les sujets de façon globale et intégrée et considère tous les usages comme légitimes. Il faut également éviter d'avoir des approches partisans et s'inscrire dans un projet commun. Nous sommes là pour contribuer à ce projet et pas pour défendre un pré carré.

Concernant l'objectif est d'atteindre, il fait référence à la Directive Cadre sur l'Eau qui vise un « bon état » ou un « bon fonctionnement », sans que l'on sache très bien ce que cela signifie. Ce qui est sûr c'est que la ressource en eau est finie et qu'il faudra que l'on soit capable de remettre en cause nos pratiques.

Enfin, il estime que le plus grand monde de la population puisse participer à l'élaboration de ce SAGE.

### Discussion avec la salle

Georges OLIVARI (Maison Régionale de l'Eau) considère que le projet de recherche R2D2 est un excellent travail de modélisation hydrologique du changement climatique, mais qu'il ne traite pas de la question fondamentale des besoins des milieux. Or l'augmentation de la température va avoir un impact majeur sur leur fonctionnement, d'autant plus que la Durance est soumise au régime des débits réservés. On constate déjà sur la Haute Durance le remplacement de certaines espèces d'invertébrés par des espèces de milieux plus chauds. De plus, on constate que l'impact est 100 fois plus important dans la zone en débit réservé de la Durance, en raison de la simplification de ce milieu et de sa plus grande difficulté à se régénérer. Lorsque l'on parle des besoins en eau, les besoins supplémentaires des milieux doivent donc être pris en compte, ce qui n'est pas le cas dans l'étude R2D2. Donc la question du partage de la ressource en eau doit intégrer la réflexion sur le débit réservé en fonction des besoins écologiques de la rivière, et pas uniquement entre les usages économiques.

Martine VALLON (FNE 04) souligne l'urgence de la situation mais également la nécessité de prendre le temps de la réflexion pour imaginer les réponses à apporter. La concertation conduite dans le cadre de cette démarche est intéressante, mais elle doit s'inscrire dans la durée et le long terme, en s'appuyant sur toute la connaissance acquise et les retours d'expérience, positives et négatives, sur les rivières.

Pierre FOLLET (SOS Durance Vivante) estime pour sa part qu'il faut préférer la protection de l'environnement à l'économie ; et au consumérisme privilégier la sobriété et le bonheur. Le choix de renaturer la Durance serait bénéfique et redonnerait de l'activité comme de l'agriculture biologique, la pêche, etc. Il considère que dans un système démocratique le rapport de force est généralement défavorable aux défenseurs de l'environnement.

Noël PITON (Chambre Régionale d'Agriculture) apprécie la qualité des échanges et l'écoute mutuelle. Il fait part de sa vision plutôt optimiste, considérant comme une chance de disposer

d'une importante capacité de stockage en eau qui donne des marges d'adaptation pour la gestion de la ressource. Il rappelle qu'en outre en été EDF ne turbine que le volume d'eau nécessaire à l'agriculture et peut ainsi laisser le débit réservé dans la rivière.

Jérôme GRANGIER (Commission Exécutive de la Durance) rebondit sur cette question de la gestion de l'eau agricole en expliquant qu'en Basse Durance, les canaux agricoles disposent jusqu'à 114 m<sup>3</sup>/s de droits d'eau, mais que les efforts réalisés pour limiter la consommation conduisent à des prélèvements en été de l'ordre de 70 à 80 m<sup>3</sup>/s. Il précise que lorsque le prélèvement agricole est supérieur au débit naturel reconstitué (le débit qui serait mesuré en Durance à Cadarache en l'absence des aménagements), alors le volume correspondant à ce dépassement est décompté de la réserve agricole constituée dans la retenue de Serre-Ponçon. Plus récemment, la CED a mis en place un protocole de gestion de crise, qui permet de réduire significativement les prélèvements agricoles par les canaux en cas de risque d'insuffisance de la ressource et économiser jusqu'à 40 millions de m<sup>3</sup>.

Jean-Luc PLATON (Etang nouveau) rappelle qu'actuellement les rejets dans l'étang de Berre sont à hauteur de 1 200 millions de m<sup>3</sup> par an. Or un rapport du CGEDD avait bien montré que pour la sécurisation du réseau électrique national, les besoins de turbinage dans l'étang de Berre ne sont en réalité que de 300 millions. Ainsi, il serait possible d'économiser 900 millions de m<sup>3</sup> d'eau chaque année, en améliorant de plus l'écologie de l'étang. Cela permettrait de laisser plus d'eau dans la rivière, pour les nappes, mais également pour l'agriculture et notamment dans la Crau.

Il interpelle également l'assistance sur le projet de l'usine de production thermique d'électricité fonctionnant au bois et dont la conséquence sera une déforestation dans un rayon de 400 km et notamment dans le bassin de la Durance.

Pierre FRAPA (FNE 04) aurait proposé une autre formulation pour l'intitulé de la table ronde : quel est le développement économique qui permettra la protection de l'environnement ? il revient également sur le terme de « sécurisation » et pose la question de la sécurisation pour qui ? Il relève également ce qui est selon lui une erreur d'appréciation concernant l'irrigation : avec l'irrigation gravitaire, l'eau n'est pas perdue puisqu'elle va dans les nappes. Elle n'est donc pas perdue pour tout le monde.

### Synthèse de la table ronde

Christian DODDOLI souligne à nouveau la qualité des échanges, desquels il relève une triple complexité : d'abord la multiplicité des usages qu'ils soient économiques ou écologiques, ensuite la dimension spatiale hors norme du projet, et enfin la dimension temporelle puisque différentes échelles de temps sont à considérer, avec à la fois des urgences mais aussi du temps long. La démarche de SAGE sera nécessairement construite sur plusieurs années, mais il ne faut pas oublier que la phase de construction est au moins aussi utile et importante que le SAGE lui-même, une fois finalisé.

Il relève le besoin d'objectivation, exprimé à plusieurs reprises, comme par exemple sur les besoins du milieu qui vont évoluer à l'aune du changement climatique, comme la question des économies d'eau dont il faut aussi s'interroger sur la destination ou qui peuvent être problématiques pour les nappes dans certains cas.

Petite touche d'optimisme : on est sur un bassin où on a des marges de manœuvre grâce à des aménagements qui apportent des capacités de stockage, grâce à de possibles économies d'eau.

## Table ronde 5 : *quelle place pour la participation citoyenne dans la gestion de la Durance ?*

Présentation du thème : Philippe PICON

Animation de la table ronde : Laure MOREAU

Participants à la table ronde :

- Thierry PLATON, association La Parole aux Citoyens
- Aurélien RATEAU co-directeur de Gap Science Animation - Destination Rivière
- Roland ROUX, Président de l'Union régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)

### Présentation du thème (Philippe PICON, SMAVD)

L'objet de cette dernière table ronde est de poser le sujet de la participation citoyenne et de la représentation des associations, le SMAVD souhaitant que l'organisation à mettre en place soit définie collectivement. Il est d'abord rappelé que le SMAVD s'est historiquement appuyé dans tous ses projets sur une concertation avec les riverains et les usagers (définition des stratégies de défense contre les inondations par exemple).

Aujourd'hui les problématiques évoluent et prennent une dimension de bassin versant, autour des enjeux de partage de la ressource en eau notamment et cela nécessite pour le SMAVD de faire évoluer ses instances de concertation. L'outil SAGE, qui est celui qui correspond le mieux au besoin identifié, offre l'opportunité de constituer une instance, la Commission Locale de l'Eau, reconnue dans la législation et disposant d'une forte légitimité. La composition de cette instance est régie par certaines dispositions du code de l'environnement qui précisent notamment la proportion des différents représentants appelés à y siéger : au moins 50% des sièges pour les collectivités, au moins 25% pour les usagers et au plus 25% pour les administrations d'Etat et les établissements publics de l'Etat. A cette contrainte s'ajoute dans le cas de la Durance une dimension spatiale et une multiplicité des usages qui rend impossible l'hypothèse d'une représentation exhaustive de tous les acteurs. Il découle de ces contraintes une place mécaniquement limitée pour les associations au sein de cette instance. Cette limite vient se confronter à la richesse du monde associatif, à son dynamisme et à son envie de s'investir et de contribuer à la démarche.

Cela vient conforter l'idée de mettre en place avec le monde associatif une organisation qui favorise une participation plus large, qui pourrait tendre vers une forme de démocratie participative. Celle-ci pourrait contribuer à un enrichissement mutuel entre les travaux de la future Commission Locale de l'Eau et les aspirations et les actions du monde associatif et citoyen.

### Intervenants de la table ronde

Thierry PLATON présente l'association La Parole aux Citoyens, basée à Mallemort, qui a pour objets de promouvoir la démocratie participative au niveau local ainsi que la défense de l'environnement et la promotion de la transition écologique. Certains mots ont positivement retenu son attention : équilibre ; culture partagée de la Durance, vision croisée, solidarité, intelligence collective.

Il met l'accent sur trois sujets : la nécessité de la participation des citoyens, l'importance d'un diagnostic multiple, les modalités de participation des associations au SAGE.

Il témoigne de l'intérêt de la participation citoyenne au travers de l'expérience acquise par l'association qui intervient dans différents sujets comme les PLU ou la gestion de la carrière Lafarge, avec le constat que les citoyens sont tenus à l'écart des décisions. Or la démocratie, à l'origine démocratie participative et qui devrait être la construction collective de la décision publique, s'est transformée en démocratie représentative où les élus, à qui a été délégué la prise de décision, sont soumis à des pressions. Ces pressions tendent à favoriser des intérêts particuliers, ou des intérêts économiques au détriment de l'intérêt général. Face à ce constat, il considère qu'il faut développer une expertise citoyenne indépendante, reconnue par les élus, afin de faire contrepoint à une expertise institutionnelle souvent orientée par les donneurs d'ordre.

Pour cette raison il est important que les citoyens participent à la CLE, faute de quoi ce seront les intérêts économiques qui seront portés.

Il souligne également l'importance du diagnostic multiple et du regard croisé, ce qui permet de créer de l'intelligence collective. Pour avancer ensemble il faut déjà se donner un objectif commun, quelle Durance souhaite-t-on pour les vingt prochaines années ?

Enfin, concernant la participation à la CLE qui est indispensable malgré les contraintes qui existent, cela va nécessiter une organisation collective à définir. Il émet l'idée d'un partage de la participation en fonction des sujets et des spécialités de chacune des associations.

Aurélien RATEAU explique que son association Gap Science Animation intervient sur la Durance avec des animations chaque été, et témoigne du succès de ces opérations avec une forte participation notamment des riverains. Il a en outre été secrétaire général à la commission nationale du débat public.

Il souligne l'importance de distinguer la participation des associations et des différentes structures à des discussions comme dans la CLE ou cette journée des associations, de la participation du « grand public ». La participation du public est nécessaire lorsque des décisions à prendre va générer des contraintes, ou si l'on attend des changements de comportement. La méthode qu'il suggère est de présenter les enjeux et de proposer des scénarios, pour lesquels il sait que sa contribution participera du choix. Les outils mobilisés pour la définition d'un projet ou la mise en œuvre d'une politique publique associant le grand public sont variés : la réunion publique (mais qui touche peu de personnes), l'usage d'Internet (mais qui marche mal et qui nécessite des moyens importants), aller à la rencontre des gens (mais les supports utilisés ne sont pas adaptés). Une méthode qui fonctionne sous certaines conditions est d'utiliser des outils de médiation, qui synthétisent l'information, qui suscitent de l'intérêt et une facilité à exprimer un avis. Une autre méthode qui est maintenant préconisée est de s'appuyer sur des panels citoyens, élus et formés pendant plusieurs week-ends pour rendre un avis ou formuler une proposition.

Dans le cas d'un vaste territoire comme la Durance, il faudrait probablement réfléchir à un découpage géographique pour travailler sur des unités plus limitées spatialement. Enfin, il y a un enjeu que les dispositifs de concertation soient pérennes, et donc constitués de façon anticipée.

Roland ROUX explique que l'objectif des CPIE est d'accompagner les différents publics dans le domaine de la transition écologique. Ils s'appuient pour cela sur des projets l'éducation à l'environnement, mais évoluent de plus en plus dans des démarches orientées vers l'intelligence collective afin de répondre à des enjeux et des processus de plus en plus complexes.

Il apprécie de participer aux différentes instances mobilisées par le SMAVD car il y trouve de la sincérité et une qualité d'écoute et de dialogue.

Dans le cadre des débats qui ont cours sur les enjeux qui nous préoccupent, il propose de dépasser les formes de clivages classiques, qui s'expriment sous trois formes de dissensus :

- Les désaccords sur la connaissance : cela nécessite de la partager, il est tout à fait possible de s'accorder sur un chiffre ou sur une donnée, et de purger cette question,
- Les désaccords sur le projet : ces désaccords doivent être acceptés car les motivations de chacun sont légitimes et doivent être respectées,
- Les désaccords sur les intérêts : là-aussi chacun défend ses propres intérêts et ce doit être accepté, l'intérêt dit 'général' peut ne pas être le même pour chaque individu.

Afin d'avancer sans rester bloqué face à des incompréhensions, il est possible d'accepter les points de vue divergents, de les comprendre et de faire culture commune en définissant un objectif commun, une vision commune.

Ce pourrait-être le rôle du SMAVD que de permettre cette construction entre les différents acteurs dans les territoires, et ainsi sortir des blocages que l'on rencontre souvent.

### **Discussion avec la salle**

Françoise SINOIR (SOS Durance Vivante) s'interroge sur la question de la légitimité. Selon elle tous les usages ne sont pas légitimes en Durance, car désapprouvés ou méconnus par la population.

Noël PITON (Chambre Régionale d'Agriculture) réagit vivement à cette question de la légitimité. Il trouve que poser cette question fait peur, qui peut se prévaloir de décider ?

Justine PONCET (FNE 04) revient sur la question de la participation citoyenne pour laquelle il faut regagner de la confiance : nécessité d'une transparence organisée, ne pas tomber dans le catastrophisme, être attentif à maintenir le lien dans la durée avec les citoyens mobilisés, notamment en expliquant bien l'utilité de leur contribution.

Patrick LEVEQUE (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône) rebondit sur l'intervention de Roland ROUX concernant le fait d'accepter qu'il n'y ait pas d'accord, en citant l'exemple de la gestion de l'eau en Camargue, avec l'arrêt des apports d'eau douce issues de la riziculture pour des raisons de pollution, arrêt qui est à l'origine d'autres problème comme une salinisation excessive de l'étang. Un compromis est proposé avec des apports d'eau douce à certaines périodes de l'année, quand la concentration en pesticides est faible.

Il faut chercher des solutions pour trouver solutions qui permet de concilier les différents usages, en l'absence de toute idéologie ou d'extrémisme. Cet exemple peut servir pour la Durance où il faudra mettre en place une gestion qui convienne à tous.



Pierre FOLLET (SOS Durance Vivante) remercie le SMAVD pour l'organisation de cette journée au cours de laquelle la place a été donnée à la discussion citoyenne. Concernant la démarche qui démarre avec le SAGE, il propose que soit constitué un atelier citoyen qui pourra faire des propositions aux instances et aux élus du SMAVD.

Il considère que le collège « usagers » au sein de la CLE n'est pas suffisant car il manque la représentation citoyenne ; les usagers représentant des intérêts catégoriels, alors même qu'il constate une forte mobilisation citoyenne dans de nombreux domaines.

Le rôle du SMAVD est d'informer les citoyens, et ce doit être une volonté des élus.

Concernant la Durance, il émet la proposition que soit constituée une société d'intérêt général pour gérer l'eau. Il souhaiterait également que le parlement de la Durance dispose d'un statut juridique.

Martine VALLON (FNE 04) envisage une approche selon deux niveaux. Un premier niveau concerne la CLE qui a en charge la co-construction et la concertation pour l'ensemble du territoire, une échelle où doit s'exprimer la défense de l'intérêt général. Un deuxième niveau pour répondre à des enjeux plus locaux, où l'information doit être diffusée et où l'avis des citoyens soit recueilli. On constate qu'aujourd'hui il est difficile de faire prendre en compte les avis des citoyens, ce qui devrait être amélioré. D'autant plus que les citoyens ne se sentant pas écoutés auront tendance à ne plus se mobiliser et à participer.

Morgane LE GUILCHER (UNICEM) s'interroge sur la façon dont le SMAVD allait pouvoir construire ce SAGE en réussissant cette mobilisation, sachant que la principale difficulté selon elle sera le partage de la connaissance du territoire et de ses enjeux multiples par les différents acteurs. Il faudra que chacun connaisse les problèmes des autres, comme par exemple que les irrigants de Basse Durance aient conscience des enjeux de gestion de l'eau dans les Hautes Alpes, ou à l'inverse que les gens de Haute Durance partagent les contraintes liées à l'irrigation à l'aval.

Emmanuel DOLLET (CPIE Rhône Pays d'Arles) souligne que pour pouvoir avancer, on aura besoin d'un niveau de connaissance fiable. A l'instar du GIEC, toute proportion gardée, serait-il possible de disposer d'un groupe d'expert indépendant dans le cadre de la mise en place du SAGE, qui puisse informer des évolutions constatées ?

Alain ROUILLARD (SOS Durance Vivante) estime qu'il sera difficile de trouver des convergences mais que des décisions devront être prises malgré tout. Il faut accepter la confrontation, celle-ci pouvant être fructueuse.

10 ans c'est long, si à la fin des 10 ans et que tout bouge, peut-être que le diagnostic ne sera pas bon. Il faudra peut-être aller plus vite ou prendre des décisions plus rapides.

Jean-Luc PLATON (L'étang Nouveau) fait référence à l'action juridique menée pour la réhabilitation de l'étang de Berre pour expliquer que lorsque la concertation ne suffit pas il faut parfois être capable de passer à une action plus vigoureuse. Il rappelle également que les enjeux de l'étang de Berre et de la Durance sont liés.

Mireille BRUN (Chambre d'Agriculture de Vaucluse) rappelle que le partage de l'eau se décide en réalité sans réelle concertation, au niveau de 3 acteurs principaux que sont l'Etat, EDF et l'Agence de l'Eau, et interroge sur le poids des acteurs réunis dans cette journée qui finalement ne représentent pas tant que ça face aux enjeux de gestion de l'eau. Comment faire en sorte que s'installe une réelle concertation et que la parole des citoyens qui sera remontée au SMAVD puisse porter ?

### **Synthèse de la table ronde**

Christian DODDOLI rebondit sur cette dernière intervention et, tout en reconnaissant qu'effectivement l'Etat et EDF, sont au cœur du dispositif de gestion de l'eau, estime que lorsque les acteurs sont unis et réagissent collectivement cela a du poids. Il cite l'exemple d'une commission de l'EPTB où était présenté un projet de réaffectation des économies d'eau, projet qui a été complètement remis à plat en raison de la réaction des usagers et des élus présents. Il y a une évolution possible, et lorsque les acteurs se réunissent pour porter un projet commun au-delà de leurs divergences, cela pèse dans les décisions qui sont prises et cela démontre qu'il existe un espace pour des démarches collectives et pour discuter avec les grands opérateurs. Dans un système multi-usage comme celui de la Durance, déployer de l'intelligence collective a vraiment du sens et est de nature à peser sur les politiques publiques.

Il relève plusieurs éléments de synthèse à cette journée :

D'abord la volonté de continuer à travailler dans cette optique d'ouverture et d'échanges. Deux formes d'animation différentes ont été mises en évidence dans les débats et dont il faudra tenir compte pour la suite : la concertation avec les acteurs et la participation citoyenne.

Cette journée a également mis en évidence tout l'intérêt de concilier démocratie participative et démocratie représentative, tout en soulignant que les représentants élus peuvent considérer cette nouvelle forme de représentation avec une certaine méfiance. En outre cette approche est assez innovante dans les démarches de SAGE, où le format classique reste le système représentatif au travers de la seule CLE. C'est pourquoi il sera nécessaire de partager avec les élus du SMAVD les avantages d'une telle approche, afin qu'elle puisse être portée et organisée au bon niveau, avec les moyens adaptés.

Il retient la proposition qui a été exprimée de travailler collectivement à la définition du projet : qu'est-ce que l'on veut faire ensemble ? Il y a donc un travail en amont sur le projet qui doit nous réunir.

Il souligne qu'il a été également largement question de la connaissance, qui est un des axes fort du travail du SMAVD. L'ambition du syndicat est de poursuivre les acquisitions de connaissances dans les domaines des débits, de la morphologie, de la biodiversité, de l'eau et de ses usages, et de mettre les résultats le plus largement possible à la disposition des acteurs et des citoyens. C'est la condition pour travailler ensemble sur des bases factuelles et objectives.

Enfin, il se félicite de la qualité de cette journée et remercie l'ensemble des participants pour la très grande qualité des échanges, pour la sincérité des intervenants et l'écoute mutuelle dont chacun a fait preuve. Il relève la volonté de l'ensemble des participants de continuer à travailler ensemble, dans un format pérenne. Il est attendu également que les discussions et les travaux de cette instance soient partagés avec les représentants institutionnels et que l'information revienne sur la façon dont ils ont été pris en compte.

La prochaine étape consistera à partager les fruits de cette journée avec les élus du SMAVD, et de préparer la suite de ce travail collectif dans une forme encore à préciser. Il remercie à nouveau les participants ainsi que le personnel du SMAVD mobilisé.